

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur Jessen, gendarme à cheval, pensionné, et cabare- tier à Zoersel, province d'Anvers.

(Voir le N^o 314, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Susterzeel, Grand Duché du Bas-Rhin, le 13 juin 1787; il a servi successivement dans les armées Anglaise, Française et Hollandaise, et depuis 1830 dans la gendarmerie Belge, comme simple gendarme à cheval. Le Ministre de la Guerre nous fait connaître qu'il a été pensionné définitivement le 13 septembre 1845.

Des renseignements ont été demandés à M. le Gouverneur de la Province d'Anvers, le 6 juillet 1846, par notre Commission. Ce haut fonctionnaire nous fait connaître par dépêche du 6 août suivant, que cet ex-gendarme habite actuellement la commune de Zorsel, arrondissement d'Anvers, où il exerce la profession de cabaretier.

Le sieur Jessen est père de huit enfants, dont un majeur, a servi, et est actuellement sous-officier d'artillerie pensionné.

Le Gouverneur d'Anvers, par suite des renseignements favorables donnés sur son compte, pense que le pétitionnaire est digne de la faveur qu'il sollicite.

Cette demande a été prise en considération à la Chambre des Représentants, par 42 suffrages contre 11.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.